

La communauté portuaire en recours contre le réaménagement de l'avenue Van Praet



L'avenue des Croix du Feu doit être dégagée du trafic de transit. ©Bruxelles-Mobilité

MAXIME DELRUE

18 août 2023 15:01

L'administration bruxelloise a annoncé ce vendredi avoir délivré le permis pour le réaménagement de l'accès nord-ouest de Bruxelles. La communauté portuaire compte aller devant le Conseil d'État.

Le dossier est sur le métier du gouvernement bruxellois depuis plusieurs années. Il concerne le réaménagement de **l'accès routier nord-ouest de Bruxelles, entre la fin de l'A12 et le pont Van Praet**. L'administration bruxelloise a annoncé ce vendredi avoir délivré le permis

L pour ce tronçon de trois kilomètres.

Actuellement, la circulation est répartie sur l'avenue Van Praet, en entrée de ville, et sur l'avenue des Croix du Feu, en sortie de ville. **Le projet prévoit de ramener l'ensemble du trafic de transit sur l'avenue Van Praet, avec une bande vers le centre-ville, contre trois actuellement**, et deux bandes en sortie de ville, comme actuellement.

LA ZONE DU PROJET ENTRE VAN PRAET ET GROS TILLEUL



Le projet permet de **libérer de l'espace sur l'avenue des Croix du Feu** pour aménager un espace public plus agréable et verdurisé, à l'avantage des riverains, des piétons et des cyclistes, explique l'administration. Les travaux cadrent également avec le **chantier en cours du tram 10**, qui doit relier Rogier à Neder-over-Heembeek, et qui passe également par une partie de ce tronçon.

En octobre dernier, **Michel De Bièvre, président de la Communauté portuaire bruxelloise (CPB)**, avait fait valoir ses réserves [↗](#) quant au projet. L'association, qui rassemble 145 entreprises situées le long du Canal, **craignait que le projet n'entrave l'accessibilité du port pour les poids lourds venant du Ring.**

CONSEIL

Les principales infos de la journée en un coup d'œil.
Recevez maintenant L'actu du jour de L'Echo.

JE M'INSCRIS

Envoi quotidien (lu.-ve.) par e-mail - Désinscription en un seul clic

Engagements et incertitude

Contacté par L'Echo ce vendredi, Michel De Bièvre explique avoir obtenu des avancées lors des négociations avec la ministre de tutelle, mais sans concrétisation dans la procédure urbanistique. Il annonce que **l'association va se tourner vers le Conseil d'État à titre conservatoire**. L'unique bande vers le centre reste un problème, explique-t-il, car en cas d'accident ou de panne, il n'y a pas d'alternative pour les poids lourds.

"On n'a aucune assurance sur le timing, et il y a des élections dans dix mois"

MICHEL DE BIÈVRE
PRÉSIDENT DE LA CPB

"La Ministre Van den Brandt s'est engagée à introduire un permis modificatif pour rencontrer nos demandes, mais **on n'a aucune assurance sur le timing, et il y a des élections dans dix mois**", s'inquiète De Bièvre. "Qu'est-ce qui nous dit qu'elle sera encore là? On aurait préféré que la ministre modifie sa demande de permis actuel, mais il y a une pression incroyable pour avancer vite à cause du tram..."

Du côté du cabinet de la ministre de la Mobilité, **Elke Van den Brandt (Groen)**, **on explique que toutes les demandes de la CPB ont été rencontrées** et que l'engagement de faire aboutir les dernières revendications sera respecté. Celles-ci feront l'objet d'un **permis modificatif**, mais il n'était plus possible de les intégrer au permis actuel, au risque de retarder les travaux du tram 10.